
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 18 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Albert MARECHAL, Kévin RAULET

Représentés:

Excuses: Hervé DIDIOT

Absents: Jean Pierre BERNIER, Frédéric FRANCOIS, Francis WELSCH

Secrétaire de séance: Olivier DOUILLET

Ordre du jour :

- Décision modificative au budget communal de Seigneulles
- Revalorisation indiciaire de l'emploi d'adjoint technique
- Adhésion au service Assurance groupe du Centre de gestion de la Meuse

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

DE_2019_030 Décision modificative au budget communal de Seigneulles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE_2019_014 du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019 de la Commune de Seigneulles,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

TOTAL :

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

231 (041)	Immobilisations corporelles en cours	3420.00	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		3420.00
TOTAL :		3420.00	3420.00
TOTAL :		3420.00	3420.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DE_2019_031 Revalorisation indiciaire de l'emploi d'adjoint technique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu la délibération n°DE_2017_016 en date du 10 octobre 2017 portant création de l'emploi permanent d'adjoint technique contractuel (recrutement initial sur la base de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et fixant la rémunération à l'échelon 6 - indice brut 354 - indice majoré 330 ;

Considérant l'application du protocole PPCR et les mesures de revalorisation indiciaire à intervenir au 1er janvier 2020 aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, relevant des échelles C1 et C2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-la rémunération de l'emploi permanent d'adjoint technique contractuel est calculée par référence à l'indice brut 359 - indice majoré 334 - échelon 06 à compter du 1er janvier 2020.

DE_2019_032 Adhésion au service assurance groupe du Centre de gestion de la Meuse

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la société GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2020** sont les suivants :

Agents relevant de la CNRACL		Agents relevant de l'IRCANTEC
Franchise de 10 jours (1) et de 10% sur l'ensemble des indemnités journalières	Franchise de 30 jours (2) et de 10% sur l'ensemble des indemnités journalières	Franchise de 10 jours (3)
5.50%	4.35%	1.52%

(1) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire avec suppression au-delà de 60 jours d'arrêt continu

(2) franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

(3) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

Compte tenu de ces informations, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service «Assurance groupe» du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2020 selon les conditions du marché négocié et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative, Le montant de cette cotisation annuelle est égal à 0.40% du traitement indiciaire brut + NBI pour la catégorie de personnels affiliés à la CNRACL et à 0.20% du traitement indiciaire brut + NBI pour les agents affiliés au régime général,
- décide que la catégorie de personnel à assurer est la suivante :
 - ☒ agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC
- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - ☒ traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - ☒ supplément familial
 - ☒ primes
 - ☒ charges patronales

Mme le Maire clos la séance

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DIDIOT Hervé 2d Adjoint Excusé
BERNIER Jean Pierre, Conseiller Absent	DE MUER Jean François, Conseiller	DOUILLET Olivier Conseiller
FRANCOIS Frédéric Conseiller Absent	MARECHAL Albert Conseiller	RAULET Kévin Conseiller
WELSCH Francis Conseiller Absent		